



Procès verbal de l'Assemblée générale du 15 mai 2002

L'assemblée générale ordinaire s'est ouverte le 15 mai 2002, à la salle de réunion du lycée, sur convocation du bureau à l'ensemble des anciens connus, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral, rapport financier
- Approbation des comptes et quitus
- Renouvellement du Conseil
- Fixation du montant de la cotisation
- Questions diverses.

La séance est présidée par Philippe-Georges Capelle, président de l'association. La fonction de secrétaire est assurée par André Kerdoncuff. Le président appelle comme scrutateur François Louange.

Le président déclare ouverts les débats.

I. Rapport moral

Dans une allocution, Le Président rend compte de manière détaillée de l'action de l'association et de l'évolution de ses projets.

Le Président constate l'engagement des travaux de rénovation du lycée. Ces travaux, rendus indispensables en raison de la dégradation parfois avancée de certaines parties du bâtiment, dureront sept ans. Cet étalement permettra de ne pas perturber les cours.

Quant aux travaux de la Chapelle, leur engagement est maintenant imminent. L'association a obtenu une importante subvention de la part de la Caisse d'épargne d'Île de France, qui vient compléter le fonds constitué par les dons des anciens à hauteur de 700 000 F. Les efforts de notre ami André Triboulet ont été déterminants pour l'obtention de cette subvention.

Toutefois le Président fait observer que le montant total des travaux envisagés aujourd'hui est de 22 millions de francs, contre 7 millions initialement prévus. L'association s'était moralement engagée à contribuer à hauteur de 10% à la rénovation de la chapelle. Pour répondre à cet engagement, l'association doit continuer de rechercher des fonds. Le Bureau compte désormais s'appuyer sur les anciens les plus influents pour continuer cette collecte.

La revue de liaison, l'Ancien de Hoche, est parue deux fois cette année. Le Bureau renouvelle son appel à la contribution des anciens pour la parution de nouveaux articles.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 15 mai 2002

Lecture faite, le Président met aux voix l'approbation du rapport moral. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents, moins l'abstention du Président.

II. Rapport financier et quitus

André Kerdoncuff, secrétaire-trésorier, fait état des recettes et dépenses de l'année, et résume la situation de l'Association au 31 décembre 2001.

En recettes, 135 531,16F, dont 59 586,11 F de cotisations, 58 815 F de dons affectés à la chapelle, 5 995,55 F d'intérêt et gains divers sur les sommes mises en réserve pour la chapelle (livret A). Le reste est constitué de dons divers, de contributions aux repas de l'assemblée générale et des intérêts bancaires sur les autres comptes.

Au débit, 99 659,83 F comprenant 11 174,75 F de dépenses pour les repas de l'association, 10 884 F pour l'exposition, 13 884,20 F en frais du comité de sauvegarde de la chapelle. Le reste est constitué des frais de secrétariat de l'association, y compris les frais de confection de l'annuaire.

Le résultat s'établit globalement à 35 871,33 F. À noter que 64 810,55 F de recettes ont été affectés à la sauvegarde de la Chapelle.

Au 1^{er} janvier 2002, le patrimoine de l'association s'élève à 470 606,90 F dont 374 920,55 F en réserve pour la rénovation de la chapelle.

Le président met aux voix l'approbation du rapport financier et le quitus au bureau. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix du secrétaire-trésorier.

III. Renouvellement du Conseil d'administration

Dominique BENOIST, Philippe-George CAPELLE, Jean FRAGNIER, Jean GRÉSY, Roger Andon KAZIAN, André KERDONCUFF et François LOUANGE sollicitent le renouvellement de leurs mandats qui arrivent à échéance. En revanche, Jean-Baptiste CUISINIER, appelé à de nouvelles fonctions dans le cadre de la nouvelle équipe gouvernementale, ne se représente pas.

Présentent leurs candidatures :

- Jean RÉGNIER, ancien membre du Conseil, qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat lors de la dernière assemblée,
- Emmanuel STRICH, déjà chargé de mission auprès du conseil,
- Jean-Claude LAVENIR.

Compte tenu des déclarations des candidats, le Président met aux voix la résolution suivante.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 15 mai 2002

Dominique BENOIST, Philippe-George CAPELLE, Jean FRAGNIER, Jean GRÉSY, Roger Andon KAZIAN, André KERDONCUFF, François LOUANGE et Jean RÉGNIER sont élus membres du Conseil pour un mandat de deux ans.

Emmanuel STRICH et Jean-Claude LAVENIR sont nommés chargés de mission auprès du Conseil pour une durée d'un an.

Le mandat de chargé de mission auprès du Conseil d'Olivier COLINET est renouvelé pour un an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Outre les membres ci-dessus, le Conseil comprend : François MAGDALENA, président d'honneur, ainsi que Stefan CHENDEROFF, Louis-Aimé de FOUQUIÈRES, Thomas LEGRAIN, André STAUT François VESLOT, Jean-Louis ROGLIANO, André TRIBOULET et Jacques VILLARD.

IV. Fixation du montant de la cotisation

Le Conseil propose à l'Assemblée de reconduire la cotisation comme indiqué sur la convocation : montant nominal 30 € ou 200 F, 10 € ou 65 F pour les jeunes anciens ayant quitté le lycée depuis moins de 5 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le Président,

Le Secrétaire-trésorier

Philippe Capelle

André Kerdoncuff